

Politique *d'engagement*

LAZARD
FRÈRES GESTION

Sommaire

Politique d’engagement

Objectifs
p. 3

Approche
p. 3

Engagement individuel
p. 4

Engagement collaboratif
p. 11

Politique d’exclusion
p. 12

Politique d'engagement



Objectifs

Lazard Frères Gestion a la conviction que la prise en compte de facteurs de long terme par les entreprises est indispensable à la pérennité de leur performance économique. Parmi ces facteurs, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font l'objet d'une attention particulière de notre part de même que les questions de long terme qui intéressent et affectent l'ensemble des « parties prenantes » (actionnaires, employés, fournisseurs et consommateurs) de ces entreprises.

Il est donc important pour Lazard Frères Gestion d'inciter les entreprises à intégrer les enjeux ESG dans leur modèle de développement. Le moyen d'atteindre cet objectif est d'exercer nos droits de vote conformément aux intérêts de nos clients et de nous engager auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Approche

Gestionnaire d'actifs d'une maison établie depuis plus de 170 ans, Lazard Frères Gestion fonde sur l'analyse fondamentale du cycle économique ses stratégies d'investissement. L'ensemble des gestionnaires intègre à ses modèles des facteurs de court, de moyen et de long terme afin de valoriser les entreprises au plus juste.

L'engagement auprès des émetteurs nous permet aujourd'hui de nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons partagent cette vision de long terme, notamment en ce qui concerne les critères ESG.

Nous ne nous donnons pas comme but de condamner une entreprise sur ses pratiques : l'exclusion des valeurs de nos fonds reste l'exception dans la mesure où elle constitue souvent une réponse peu adaptée car moins efficace pour faire infléchir les pratiques des entreprises.

En restant investisseurs, nous conservons une influence sur les réponses qu'elles apportent et sur leur adhésion à la transition.

Notre politique d'engagement se veut un accompagnement des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, dans une transition devenue essentielle. Nous cherchons à promouvoir en priorité le dialogue direct avec nos analystes-gérants qui sont au plus proche des sociétés, souvent avec le soutien de l'équipe ESG.

Ce processus s'inscrit dans le cadre plus large de l'intégration des critères ESG dans la gestion de Lazard Frères Gestion puisqu'il nous permet aussi d'affiner notre analyse et d'accroître la prise en compte des risques et des opportunités que les entreprises peuvent comporter.

Pour plus d'informations sur notre intégration ESG et les moyens dédiés à l'engagement, consulter notre rapport article 29.

Engagement individuel

En tant qu'investisseurs responsables, nous sommes convaincus que nous pouvons avoir un impact positif grâce à un engagement direct et un dialogue soutenu avec les sociétés dans lesquelles nous investissons ou envisageons d'investir.

L'objectif de notre démarche d'engagement est avant tout d'inciter les sociétés à s'améliorer de manière constructive sur l'ensemble de leurs pratiques ESG et ainsi de protéger la valeur des investissements en les rendant durables. Nos actions d'engagement sont menées par les analystes-gestionnaires et les spécialistes ESG après identification des enjeux pertinents pour chaque société.

Elle se fonde notamment sur notre table de matérialité propriétaire. D'autres outils sont utilisés pour réaliser une analyse approfondie des sociétés qui peuvent donner lieu à un engagement.

Parmi eux :

· **Les plateformes d'information**, dont Bloomberg et Factset, qui informent sur des nouvelles ou controverses sur les entreprises ;

· **La recherche sell-side** (notes de broker, newsletter ESG) ;

· **Les conférences et événements spécifiques** ;

· **Les rapports de sociétés de conseil en vote**, dont Glass Lewis ;

· **Des données spécifiques d'agences de recherche**, dont ISS ESG, MSCI, Ethifinance et SFJ Technologies.

Dialogue avec les fournisseurs de données

Afin d'alimenter nos analyses, nous avons recours à divers prestataires de données. Dans un souci de vigilance, les offres de nos prestataires de données sont revues régulièrement afin d'être certain de bénéficier des services les plus adaptés pour notre gestion.

Nous sommes en dialogue constant avec les prestataires lorsque nous identifions une irrégularité de la donnée.

Dans un cadre d'amélioration continue, nous effectuons une veille permanente des offres des fournisseurs d'analyse de données extra-financières.

I. Types d'engagement

Lors de leurs rencontres avec le management, les analystes-gestionnaires réalisent des actions d'engagement ESG, parfois appuyés par les spécialistes ESG. Ces derniers rencontrent aussi les entreprises lors d'événements de place dédiés à l'ESG ou lors de rendez-vous spécifiquement dédiés à l'ESG. Des visites sur site en lien avec la politique RSE de l'entreprise sont également possibles.

Nous distinguons deux types d'engagement avec les entreprises :

· **Le dialogue** prend la forme d'un échange avec l'entreprise sur ses pratiques et politiques ESG. Il permet de témoigner notre intérêt et notre sensibilité aux thématiques ESG et d'assurer un suivi dans le temps de l'évolution de la performance extra-financière des entreprises.

· **L'engagement approfondi** peut soit prendre la forme de demandes concrètes aux entreprises, soit représenter un dialogue plus poussé avec l'entreprise dans lequel l'ESG constitue un élément significatif.

Dans ce cas, l'objectif est de sensibiliser la société sur un ou plusieurs axes d'amélioration et sur la prise en compte de leur notation ESG dans la décision d'investissement. Ces axes sont formulés par les analystes-gestionnaires en collaboration avec les spécialistes ESG et sont évalués dans le temps afin d'améliorer ou dégrader la notation interne de l'entreprise.

Processus d'escalade notes internes ESG

Notre processus d'escalade sur les notations internes ESG s'articule selon les deux étapes suivantes :

1 Déclenchement du processus

Si, lors de la création ou de la mise à jour d'une grille ESG interne, la société est évaluée avec une note ≤ 1 sur un des trois piliers ou ≤ 2 sur sa notation ESG globale, la société entre en liste de suivi ou en liste d'exclusion, selon l'avis du Comité.

- L'entrée en liste de suivi conduit systématiquement à l'une (ou plusieurs) des trois actions suivantes :
 - · L'initiation d'un engagement approfondi afin que l'analyste obtienne davantage d'informations ;
 - · Un vote d'opposition à l'assemblée générale de la société afin de manifester notre désaccord avec la stratégie en cours ;
 - · Un commentaire justificatif de l'analyste détaillant les motivations du maintien du titre en portefeuille dans l'intérêt des porteurs du fonds.
- L'entrée en liste d'exclusion implique le désinvestissement de la valeur si elle est gérée en portefeuille.

2 Comité trimestriel

Les valeurs figurant sur la liste de suivi font l'objet d'une analyse spécifique devant le comité « Engagements ». Ce comité réunit trimestriellement des représentants des différentes gestions (Actions, Taux et GP), des commerciaux, de l'ESG . Il est co-présidé par le Directeur de la gestion institutionnelle et le Directeur de l'ESG.

Au terme de l'échange, une valeur en liste de suivi peut faire l'objet :

· D'une sortie de liste de suivi en raison d'un développement satisfaisant

· D'un maintien en liste de suivi dans l'attente de nouveaux éléments ou dans l'intérêt des porteurs

· D'une sortie de la liste de suivi pour une entrée en liste d'exclusion.

De même, une valeur en liste d'exclusion peut faire l'objet :

· D'un maintien en liste d'exclusion

· D'une sortie de la liste d'exclusion pour une entrée en liste de suivi en raison de nouveaux développements concernant la valeur.



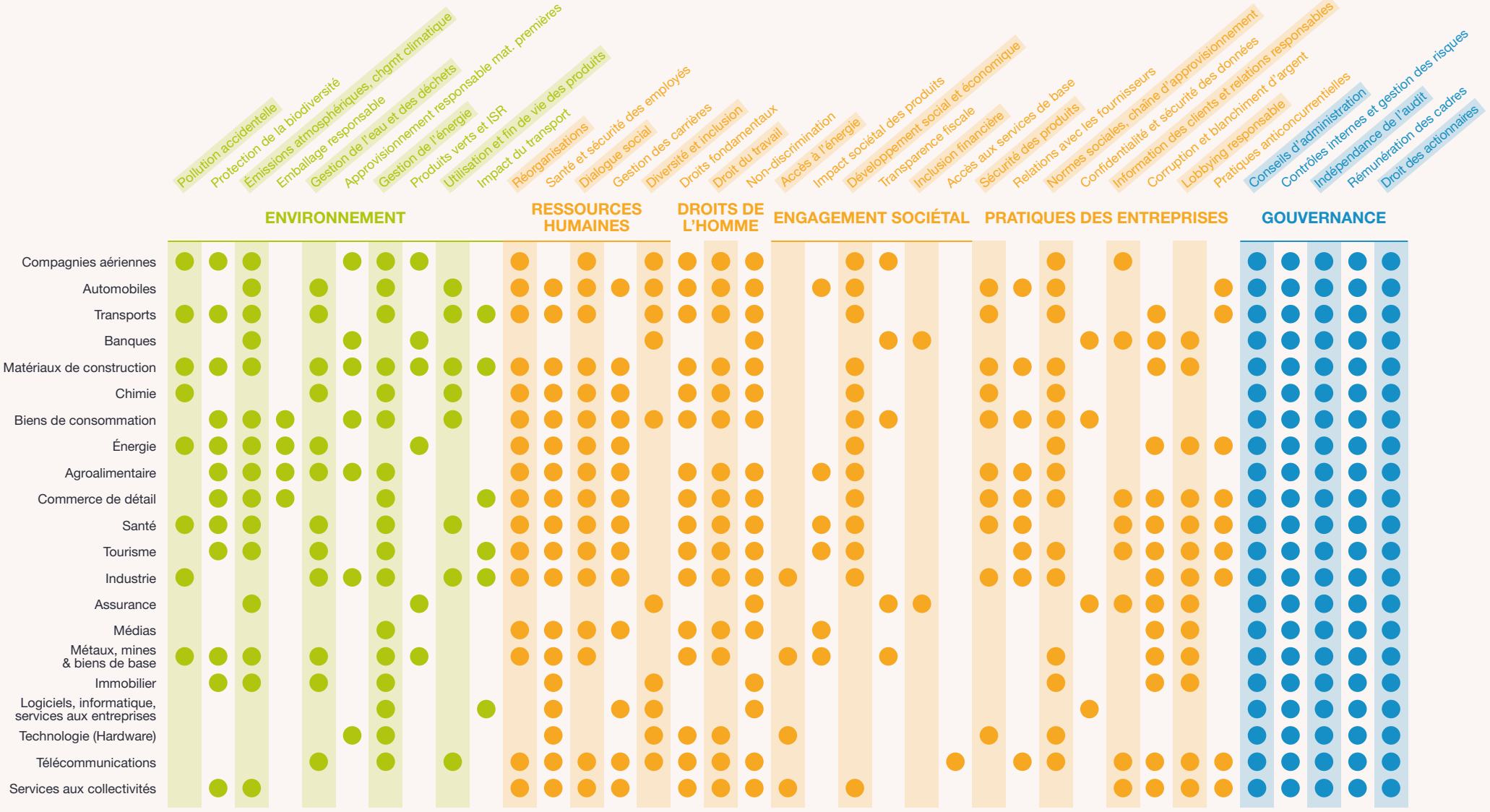
II. Axes d'engagement

Pour la totalité de nos fonds, les axes d'engagement sont définis à la fois au niveau de la société de gestion et en tenant compte des particularités spécifiques à chaque entreprise.

Préalable à toute action, un effort significatif de transparence de la part de l'ensemble des entreprises est désormais attendu. Il est, en effet, primordial d'inciter les entreprises à communiquer davantage sur leur performance extra-financière pour pouvoir connaître, évaluer et, le cas échéant, peser sur leurs pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance.

De plus, la définition des investissements durables au sens du règlement SFDR requiert d'évaluer la performance des entreprises sur 14 indicateurs, les Principal Adverse Impacts (PAI). Le manque de données sur ces indicateurs rend difficile la classification d'entreprises cotées en tant qu'investissement durable.

Au niveau sectoriel, la table de matérialité propriétaire nous permet d'identifier les enjeux les plus importants pour un ensemble d'activités données. Sur chacun de ces enjeux, les entreprises sont évaluées en fonction des performances de leurs pairs. Cette table permet ainsi d'inciter les entreprises concernées par nos actions d'engagement à adopter les meilleures pratiques relativement à ces dimensions.





Dans le cadre de notre **stratégie d'alignement à l'Accord de Paris**, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à court, moyen et long terme. Notamment, nous avons l'objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C en 2050. Pour cela, nous avons fixé les objectifs de vote et d'engagement suivants :

Objectif 1 · Réduire notre empreinte carbone

- Réduire l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de 55% en 2030 par rapport à 2019 au niveau des encours globaux de la société de gestion
- Nous nous engageons à intégrer les données de scope 3, dès l'atteinte d'un niveau de fiabilité suffisant
- Cet objectif pourra être revu en cas de mouvement de marché significatif

Objectif 2 · Avoir une température alignée à l'Accord de Paris

- Avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères gestion de 2,5°C à horizon 2030, objectif qui sera revu et ajuste tous les cinq ans pour atteindre 2°C ou moins en 2050
- Maximiser le nombre de fonds ouverts ayant un ITR inférieur ou égal à 2°C (+/-10%)
- Pour les fonds non alignés, nous nous engageons à avoir plus de 90% du portefeuille avec des initiatives de réduction carbone et à engager avec les émetteurs pour faire valider les objectifs par SBTi ou équivalent

Objectif 3 · Favoriser les cibles climat alignées sur la science

- Atteindre le plus rapidement possible 50% d'émetteurs avec une cible SBTi approuvée au niveau de la société de gestion

Dans le cadre de sa stratégie Biodiversité, Lazard Frères Gestion s'est fixé une série d'objectifs à court et moyen terme pour intégrer la protection des écosystèmes dans ses activités d'investissement et accompagner les entreprises investies dans la lutte contre la perte de biodiversité. Notamment, les objectifs de vote et d'engagement suivants ont été fixés :

Objectifs court terme

- Rejoindre l'initiative FAIRR pour renforcer nos actions d'engagement collaboratifs sur les risques liés aux protéines animales et à l'agriculture intensive
- Renforcer la transparence sur les engagements et votes liés à la biodiversité, en publiant les actions d'engagement et les positions de vote associées
- Encourager les entreprises à répondre au questionnaire du CDP (climat, eau, forêts) afin d'améliorer la transparence sur leurs impacts
- Continuer à contribuer à des initiatives et coalitions internationales pour la prise en compte des enjeux biodiversité (TNFD)

Objectifs moyen terme

- Participer aux consultations du SBTN et accompagner les entreprises vers une trajectoire d'alignement
- Participer aux initiatives de places sur la données biodiversité et développer des outils pour quantifier et mesurer les risques et impacts biodiversité
- Diminuer, grâce à l'engagement, la part d'entreprises sans objectifs liés à la biodiversité

Pour plus d'informations sur nos stratégies d'alignement à l'Accord de Paris et notre stratégie Biodiversité, consulter notre Rapport Article 29.

III. Application chez Lazard Frères Gestion

Fonds ISR

Nous prêtons une attention particulière aux entreprises présentes dans nos fonds labellisés ISR.

Nous engageons les entreprises sur l'amélioration de leur note ESG, la crédibilité et la granularité de leur plan de transition climatique, ainsi que sur la manière dont elles gèrent leurs controverses les plus significatives. Nous assurons également un suivi des engagements sociaux des entreprises, tels que la prise en compte de la transition juste ou le respect des droits humains, ainsi que des sujets de bonne gouvernance.

Les secteurs à fort impact font également l'objet d'une vigilance renforcée. En accord avec la v3 du label ISR, nous nous assurons qu'au moins 15% des entreprises concernées sont dotées d'un plan de transition climatique crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.

Au-delà des objectifs affichés, nous évaluons la crédibilité des moyens concrets mis en œuvre par l'entreprise pour les atteindre, notamment son plan d'action, les ressources financières allouées et sa stratégie d'engagement, ainsi que leur pertinence au regard de la trajectoire visée. Cette évaluation alimente directement notre suivi et guide, le cas échéant, notre processus d'escalade.

Si une entreprise ne respecte pas ses engagements, notre processus d'escalade prévoit systématiquement un engagement approfondi avec l'entreprise afin de comprendre les causes des insuffisances identifiées et d'encourager la mise en place de mesures correctrices. Cette approche peut conduire, en accord avec la v3 du label ISR, à des décisions d'investissement déterminantes : un titre peut être cédé si l'engagement reste sans résultat ou si les risques identifiés persistent. À l'inverse, un engagement fructueux peut mener à l'amélioration de la note interne, permettant la sortie d'un émetteur de la liste d'exclusion, l'initiation d'une position ou le renforcement d'une position existante.



Fonds Article 9 SFDR

Pour les fonds Article 9, un objectif extra-financier est établi au préalable. Les actions d'engagement sont menées sur cette thématique de manière systématique avec l'ensemble des entreprises en portefeuille, au moins une fois par an. Les questions sont reportées et font l'objet de statistiques en fin d'année.

Lazard Human Capital

Le fonds **Lazard Human Capital** a pour objectif d'investir dans des entreprises qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable et se distinguent par la qualité de leur gestion du Capital Humain c'est-à-dire le processus mis en œuvre par les entreprises pour former, transmettre les savoirs, motiver, fidéliser, recruter leurs collaborateurs en fonction de leurs besoins dans le cadre de leurs stratégies de développement. La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée par des indicateurs de durabilité qui, en priorité, font l'objet d'échanges avec les entreprises du portefeuille :

- Le nombre d'heures de formation par employé et par an ;
- Le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur ;
- Le taux de rotation annuel des effectifs ;
- L'implication du management dans la formation des collaborateurs sur les sujets liés à la diversité ;
- L'étendue de l'attribution des avantages sociaux.

Des objectifs personnalisés sont élaborés pour toutes les entreprises en portefeuille afin de les inciter à améliorer leurs pratiques et à s'aligner sur les meilleures de la place.

Les entreprises qui ne sont pas présentes en portefeuille peuvent également faire l'objet d'une démarche d'engagement. En effet, il est possible que nous ayons un intérêt pour une entreprise pour des raisons financières, mais que son profil extra-financier ne lui permette pas d'entrer dans l'univers. Dans ce cas, après identification des points bloquants (critères Capital Humain, ou entreprise non-durable à cause d'un mauvais résultat sur les PAI…), Lazard Frères Gestion entre en contact avec l'entreprise pour émettre des recommandations ciblées.

Si nous n'observons pas d'évolution positive pour les titres en portefeuille, une procédure d'escalade est déclenchée. Elle débute par un accroissement de la fréquence des contacts avec l'entreprise, puis des demandes concrètes sur l'atteinte d'objectifs pouvant aller jusqu'à un vote « sanction » contre certaines résolutions aux assemblées générales. Si les résultats observés ne sont pas jugés satisfaisants après un an, la position sera cédée.



Lazard Green Capital

Le fonds **Lazard Green Capital** vise à sélectionner des sociétés offrant des solutions ayant un impact favorable sur l'Environnement, avec un fort alignement à la Taxonomie européenne. La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée par des indicateurs de durabilité qui, en priorité, font l'objet d'échanges avec les entreprises du portefeuille :

- Le chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie européenne ;
- La gestion des risques climatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- La gestion durable des ressources (eau, déchets, énergie, pollution) ;
- La publication de données ESG ;
- La gestion des controverses.

Des objectifs personnalisés sont élaborés pour toutes les entreprises en portefeuille afin de les inciter à améliorer leurs pratiques et à s'aligner sur les meilleures de la place.

Concrètement, nous engageons les entreprises en portefeuille à améliorer leur alignement à la Taxonomie européenne et à développer la proportion de leurs activités alignées, à travers des échanges portant sur le climat, la transition énergétique et la gestion des questions environnementales au sein de leur chaîne de valeur. Cette démarche vise également à évaluer leur capacité à produire les preuves d'impact nécessaires.

Si nous n'observons pas d'évolution positive pour les titres en portefeuille, une procédure d'escalade est déclenchée. Elle débute par un accroissement de la fréquence des contacts avec l'entreprise, puis des demandes concrètes sur l'atteinte d'objectifs pouvant aller jusqu'à un vote « sanction » contre certaines résolutions aux assemblées générales. Si les résultats observés ne sont pas jugés satisfaisants après un an, la position sera cédée.



Lazard Global Green Bond Opportunities

Le fonds **Lazard Global Green Bond Opportunities** investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type Social Bond ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type Sustainability Bond dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux.

Les obligations de type Green Bond, Social Bond ou Sustainable Bond sont évaluées grâce à une grille d'analyse interne (voir Notre Approche Responsable) et doivent respecter les principes et les lignes directrices définis par l'International Capital Market Association (ICMA).

Une procédure d'engagement approfondie avec les émetteurs d'obligations vertes (Green Bonds), sociales (Social Bonds) ou durables (Sustainable Bonds) que nous avons en portefeuille peut être menée dans certains cas, en particulier ceux listés ci-dessous :

AMÉLIORATION DES PRATIQUES DES ÉMETTEURS

Engagement thématique afin d'encourager les émetteurs à adopter les meilleures pratiques.

UTILISATION DES FONDS

Les projets financés ne correspondent pas aux critères d'éligibilité mentionnés dans le document cadre d'émission.

RAPPORTS D'ALLOCATION ET D'IMPACT

· L'émetteur n'a pas publié le rapport d'impact et/ou d'allocation dans les temps ;

· Le rapport ne fait pas l'objet d'un audit externe alors que ce contrôle était initialement prévu ;

· Les informations diffusées dans le rapport d'allocation et d'impact ne font pas preuve de transparence, de précision et d'intégrité.

CONTROVERSES

· Les projets financés par l'obligation verte font l'objet d'une controverse ;

· Une controverse récente de sévérité haute ou critique liée à l'émetteur ayant un lien direct avec l'émission verte et a un impact sur les projets financés. Si l'émetteur ne parvient pas à corriger ou à justifier sa situation, l'équipe de gestion pourra envisager le désinvestissement de sa position.



Engagement collaboratif

Nous détaillons l'ensemble des engagements collaboratifs pris par Lazard Frères Gestion dans notre rapport d'engagement.

I. Engagements de place, enquêtes et groupes de travail

Lazard Frères Gestion s'engage ponctuellement dans un dialogue avec différents organismes comme, par exemple, l'AFG. Ce dialogue peut prendre la forme d'une participation à des groupes de travail ou la communication de données sur des enjeux d'investissement socialement responsable ou d'ESG.

II. Signature des PRI

Lazard Frères Gestion a décidé en 2015 de signer les Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment) des Nations-Unies.

L'initiative PRI, qui vise à mieux intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux décisions d'investissement, réunit 1 800 signataires gestionnaires de 70 000 milliards de dollars d'actifs dans plus de 50 pays.

III. Adhésion au CDP

Lazard Frères Gestion a décidé début 2020 de devenir signataire du CDP. Le CDP, anciennement appelé « Carbon Disclosure Project », encourage les entreprises, les investisseurs et les villes à développer une culture de la transparence afin de construire une économie plus durable en mesurant leur impact sur le climat, sur l'utilisation des ressources en eau et sur les forêts.

Cette organisation internationale à but non lucratif détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des entreprises et des collectivités locales et son questionnaire sert de référence en matière de reporting carbone.

IV. Soutien à la TCFD

Depuis 2020, Lazard Frères Gestion compte parmi les « TCFD Supporters ». La TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail mis en place fin 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20 (FSB).

Cette instance a pour vocation d'identifier les informations utiles aux investisseurs pour estimer les risques et opportunités liés au changement climatique. Présidée par Michael Bloomberg, elle se compose de gestionnaires d'actifs, fonds de pension, grandes entreprises, cabinets comptables et de conseil et agences de notation. Elle promeut activement la publication d'informations sur les risques financiers liés au climat et au changement climatique afin que les investisseurs, emprunteurs, assureurs et actionnaires puissent prendre des décisions avec un maximum de données à leur disposition et agit pour aider les entreprises à évaluer les risques qui découlent de leurs activités et sensibiliser le grand public à ces questions.

V. Finance for Biodiversity Pledge

Nous avons signé en octobre 2022 le Finance for Biodiversity Pledge. Cette charte nous engage à collaborer et partager le savoir et les pratiques liés à la biodiversité, à s'engager auprès des entreprises pour qu'elles réduisent leur impact sur la biodiversité, à mesurer l'impact dans notre gestion, à avoir des objectifs biodiversité et à publier les informations liées à la biodiversité dans nos reportings.

Cette charte nous engage à :

- Collaborer et partager notre savoir
- Engager le dialogue avec les entreprises
- Mesurer l'impact
- Avoir des objectifs
- Publier nos reporting

Politique d'exclusion

Exclusions normatives

Armes controversées

Lazard Frères Gestion exclut les investissements dans les entreprises impliquées dans la mise au point et la fabrication d'armes biologiques, conformément à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CABT) de 1972 ainsi que la production d'armes chimiques, en application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) de 1993.

Notre politique d'exclusion concerne les valeurs impliquées dans la production ou la diffusion des armes prohibées par ces Conventions. Elle s'applique également aux émetteurs produisant et/ou diffusant des éléments essentiels à leur fabrication.

Son périmètre s'étend donc aux armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel ainsi qu'aux armes biologiques et chimiques.

Enfin, depuis 2023, Lazard Frères Gestion exclut toute entreprise domiciliée dans un pays non signataire du Traité de Non-Prolifération (1968) et impliquée dans la production d'armement nucléaire, grâce aux données de notre partenaire MSCI.

Violation du Pacte mondial des Nations Unies

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ESG et les analystes-gestionnaires prêtent une attention particulière aux entreprises qui enfreignent les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Chaque entreprise est analysée et placée sur liste d'exclusion ou fait l'objet d'une procédure d'escalade en cas de violation des Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

PROCÉDURE D'ESCALADE

Une procédure d'escalade est mise en place lorsque la gravité ou la réalité de la violation d'un des Principes du Pacte mondial des Nations Unies sont contestées par Lazard Frères Gestion.

- Lorsque la gravité de la controverse est questionnée par Lazard Frères Gestion, l'entreprise est inscrite sur la liste d'engagement approfondi. Un processus d'engagement est mis en place afin de garantir un droit de réponse à l'entreprise.
- En l'absence de réponse satisfaisante et passé un délai de 6 mois, si le non-respect d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies se révèle sévère, avéré et répété, l'entreprise sera inscrite sur liste d'exclusion.
- Dans le cas où le non-respect de l'un des 10 principes des Nations-Unies est contesté par Lazard Frères Gestion, les entreprises sont placées sur liste de suivi et font l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondie réalisées par l'équipe ESG.

Cette liste de suivi est mise à jour chaque trimestre en fonction de nouvelles controverses.

Un comité réunissant analystes-gestionnaires et spécialistes ESG soumet trimestriellement ces trois listes (engagement, suivi, exclusion) à la validation du comité exécutif de Lazard Frères Gestion. Après clôture de la controverse et passé un délai d'un an, la société sera sortie des listes.

Exclusions sectorielles

Tabac

Lazard Frères Gestion n'investit pas dans les entreprises dont la production de tabac ou de produits liés au tabac constitue une activité centrale.

Notre politique ne concerne pas les entreprises indirectement impliquées dans l'industrie du tabac via des produits et/ ou services secondaires (ex : fournisseurs d'emballages, compagnies aériennes, services de vente aéroportuaires), leur activité n'étant pas exclusivement tournée vers le tabac.

Charbon

Lazard Frères Gestion exclut tout investissement dans les entreprises dont :

· Plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique

· Plus de 10% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon

· La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 MT par an

· Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 GW

· Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.

PROJETS ET EXPLORATION	ACTIVITÉS	
	Extraction et production	**Électricité**
Exclusion des entreprises ayant des projets de développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon	Production annuelle supérieure à *10 MT*	Capacités installées fonctionnant au charbon supérieures à *5 GW*
	Part des revenus provenant des activités liées au charbon supérieure à *10%*	Part du mix énergétique liée au charbon supérieure à *10%*

Fossil non conventionnel

Lazard Frères Gestion exclue toutes les entreprises de la filière amont (exploration et production) dont plus de 5% de la production provient des sources suivantes :

· Le gaz de couche ou gaz de charbon (*coal bed methane*)

· Le pétrole issu de sables bitumineux et les schistes bitumineux (*oil sands* et *oil shale*)

· Le pétrole extra-lourd (*extra-heavy oil*)

· Fracturation hydraulique (*fracking*)*

Les entreprises dont plus de 5% de la production provient de la fracturation hydraulique font l'objet d'une analyse des plans de transition climatique, selon l'analyse interne de Lazard Frères Gestion, qui pourra mener à une intégration dans l'univers investissable si le plan est considéré comme acceptable.

Huile de palme

Lazard Frères Gestion exclut les entreprises ayant au moins 5% de chiffre d'affaires dans la production et/ou la distribution d'huile de palme et dont moins de 60% de cette production est certifiée.

Lazard Frères Gestion s'appuie sur la certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil), système de certification volontaire et indépendant réunissant des acteurs de l'ensemble de la chaine de valeur de l'huile de palme. Cette certification garantit le respect de critères environnementaux, sociaux et économiques lors de la production de l'huile de palme.

Pour en savoir plus, voir notre politique Biodiversité.

* Le pétrole et gaz de réservoir compact, ainsi que l'huile et le gaz de schiste ne peuvent être extrait que par fracturation hydraulique.


LAZARD
FRÈRES GESTION